



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.60 46 18 84

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 septembre 2026 s'est réuni le 7 septembre 2026 à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire à 19h30.

PRÉSENTS :

Mesdames JAUNET, DUCROCQ, DEL RIO, HLADKY, LUBIN, TERNAUX,
Messieurs GROSPIRON, MORIN, FERRANDIER, MARVILLE, BOUCHER, RABOTIN,
BLANC

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames RICHARD-VITTON (pouvoir à Monsieur MORIN) et
CORMARY

1/ DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

A l'unanimité, Madame Jaunet est élue secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 JUILLET 2026 :

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 6 juillet 2026 avec 11 voix pour et 3 abstentions.

3/ APPROBATION DU PV DE MISE À DISPOSITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMPÉTENCE EAU ENTRE LA CCSSO ET LA COMMUNE :

Madame le Maire expose qu'elle a pointé l'actif et le passif avec la secrétaire de mairie, que celui-ci a été validé avec la Trésorerie et propose au conseil d'approuver le PV de mise à disposition de l'actif et du passif de la compétence eau potable.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le PV de mise à disposition.

4/ APPROBATION DU PV DE MISE À DISPOSITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT ENTRE LA CCSSO ET LA COMMUNE :

Madame le Maire expose qu'elle a pointé l'actif et le passif avec la secrétaire de mairie, que celui-ci a été validé avec la Trésorerie et propose au conseil d'approuver le PV de mise à disposition de l'actif et du passif de la compétence assainissement.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le PV de mise à disposition.

5/ APPROBATION DU DEVIS D'HORUS POUR LA MISE À JOUR DU SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE :

Le nouvel enregistreur a été mis en place afin de permettre au Centre de Supervision Départemental d'avoir un accès direct aux vidéos du village. Des modifications des antennes sont nécessaires au vu de l'amélioration de la technologie. La mise en place de nouvelles caméras beaucoup plus performantes est aussi proposée.

Un devis a été reçu de la société HORUS pour la mise à jour du système de vidéo surveillance pour un montant de 11 917.25€ HT.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ce devis.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION À LA CCSSO POUR LA MISE À JOUR DU SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE :

Un devis a été reçu de la société HORUS pour un montant de 11 917.25€ HT.

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours de la CCSSO et elle demande au conseil municipal l'autorisation de demander une subvention de 50% à la CCSSO pour la mise à jour du système de vidéosurveillance de la commune pour un montant de 5 958.62 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à faire la demande de subvention de 50% pour un montant de 5 958.62€ HT.

7/ DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU SMOTHD :

Madame Ternaux propose sa candidature, qui est acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Le dossier concernant l'antenne Orange n'a pas été réceptionné.

Madame le Maire lève la séance à 19h50.

Madame JAUNET

